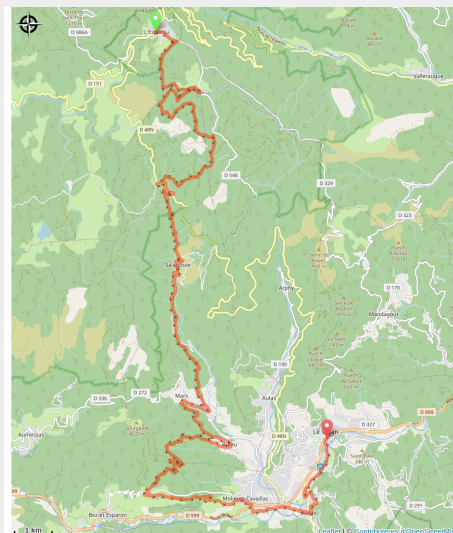


GTMC-VTT - Étape 25 - L'Espérrou > Le Vigan

Gard



Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)



La GTMC-VTT, de L'Espérrou au Vigan.

Cette étape de la GTMC à VTT caractérisée par un fort dénivelé marque l'entrée de l'itinéraire dans le Gard. Les 1000 mètres d'ascension feront profiter de VTTiste de très beaux points de vue sur les Cévennes méridionales à travers de villages typiques et préservés : Salagosse, Mars, Bréau, Esparon, Molières, Avèze. Mention spéciale pour l'arrivée au Vigan, entre ruelles étroites, single faciles et chemins de bord de rivière. On retient également les descentes sportives, en grande partie sur des sentiers en single tracks.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 4 h

Longueur : 38.0 km

Dénivelé positif : 856 m

Difficulté : Niveau noir - Très difficile

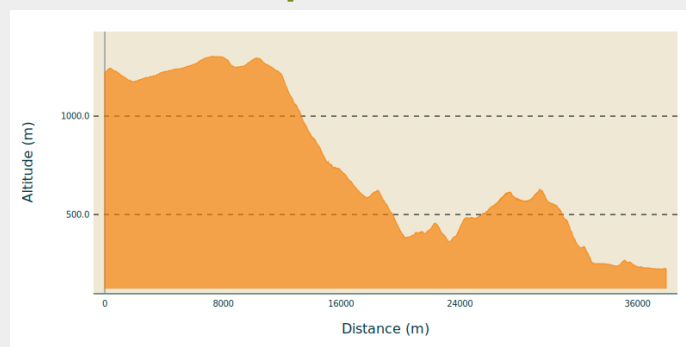
Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Valleraugue

Balisage : Itinéraire VTT

Profil altimétrique



Altitude min 223 m Altitude max 1304 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

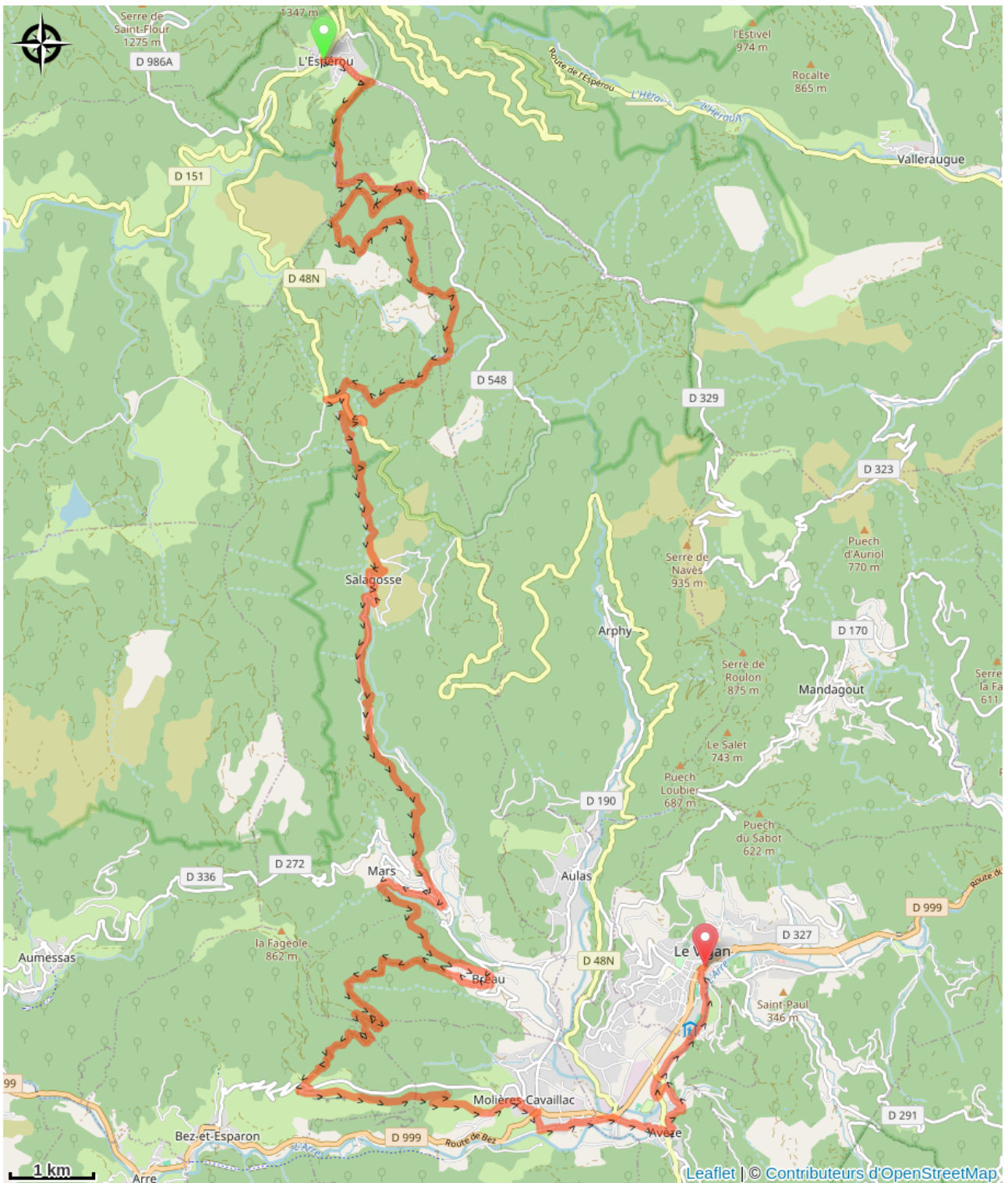
Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : [04 74 59 71 70](tel:0474597170)

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

4 avenue Charles Flahault

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>